

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA
3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAIGNOLE
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

06 JUILLET 2026

DELIBERATION N°18-2026

Objet : <i>Détermination du nombre de Vice-Présidents</i>	Nombre de membres en exercice	22
	Nombre de membres présents	20
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
	Nombre de membres votants	21
	Date de la convocation : 25 juin 2026	

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Christian BUCHOT, Dominique CHAUVIN, Anne-Marie MIVELLE suppléante de Régis CHOPIN, Marc JAILLET suppléant de Valérie DEPIERRE, Odile DUBOZ, Sandrine GAUTHIER PACOUD, Stéphane LAMBERGER, Jérôme BENOIT suppléant de Florence GAY, Chantal MARTIN, Jean-Paul MUSSOT, Philippe PASSOT, Laurent PETIT, Frédéric PONCET, Jean-Yves ROY, David DUSSOUILLEZ suppléant de Guy SAILLARD, Dominique BONNET, Michel FISCHER, Rémi HUGON, Maryline MIRAT.

REPRESENTES : Jean-Michel DAUBIGNEY a donné pouvoir à Maryline MIRAT.

EXCUSES : Régis CHOPIN, Etienne CORDIER, Valérie DEPIERRE, Florence GAY, Guy SAILLARD

Assistaient également à titre consultatif : Laëtitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, et Véronique DELACROIX.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion de la fonction publique territoriale, notamment son article 21,

Le Président donne lecture de l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale et rappelle que le conseil d'administration élit parmi ses membres titulaires de deux à quatre Vice-Présidents. Les Vice-Présidents seront appelés, dans l'ordre déterminé par le conseil d'administration, à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement ou en cas de vacance de poste. Ils peuvent percevoir des indemnités de fonction dans la mesure où ils exercent une fonction.

Considérant que 2 Vice-Présidents permettront d'assurer une bonne représentation de l'ensemble des composantes du conseil et garantissent la continuité de fonctionnement du Centre de gestion,

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, fixent à 2 le nombre de Vice-Présidents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 6 juillet 2026

Le Président,



Frank STEYAERT